



## Restauration et Internat 2024

De nombreux services nécessitent une carte magnétique au Lycée Jean Moulin :

1. La fréquentation du **restaurant scolaire** ;
2. La **réservation des repas** à la borne (sauf pour les internes)
3. **L'entrée et la sortie du lycée** par le portillon de l'entrée principale à certaines heures prédéfinies.

Cette carte **OBLIGATOIRE** est délivrée à la rentrée scolaire (gratuite pour les internes) ; elle restera utilisable tout le temps de votre scolarité. Son achat (pour les DP et externe), est facturé 6,00 € (carte + étui) compris dans le chèque de 40 € fourni à l'inscription au Lycée. Ce chèque va alimenter la carte restauration dès le début de l'année scolaire.

### Fonctionnement de la carte magnétique

Cette carte comporte 1 compte appelé porte-monnaie 1 (pm1) :

- Pm1 est utilisé pour la restauration

Votre carte est créditée des versements que vous effectuez à l'intendance (bureau E212) ou par le paiement en ligne. L'identifiant et mot de passe sont transmis à la rentrée aux nouveaux élèves et étudiants. **La procédure de prélèvement n'est pas appliquée pour créditer les cartes.**

- pour les chèques, dans la boîte aux lettres située à côté du bureau E212.  
*N'oubliez pas de préciser au dos du chèque votre numéro de carte ainsi que votre nom et prénom.*
- pour les espèces, au secrétariat d'intendance n°3 (bureau E212).

Dans tous les cas, **le paiement devra être effectué avant 10h00 pour les chèques et espèces** pour pouvoir être pris en compte pour le repas du midi.

Quelle que soit l'utilisation faite, le solde de votre carte apparaît sur l'écran du lecteur de carte.

**En cas de perte**, prévenez aussitôt le secrétariat d'intendance n°3 (E212) afin que votre compte soit bloqué et votre carte rendue inutilisable. Une nouvelle carte vous sera établie, moyennant le paiement de 6,00 € et votre solde sera transféré sur celle-ci. La carte magnétique ne sera pas remboursée en cas d'annulation de l'inscription, ou lorsque l'élève quitte le Lycée.

### RESTAURATION

Les personnes souhaitant déjeuner doivent **créditer** leur carte de self et **réserver OBLIGATOIREMENT avant 10h00** leur repas (*sauf pour les internes*). La réservation et le paiement des repas se sont : via le site du Lycée ou via la plateforme Lycée Jean Moulin GEC en ligne. Il est possible de réserver en passant la carte magnétique sur la borne située dans le HALL du lycée et sur celle située en face du secrétariat. **Pour pouvoir réserver, il faut que votre compte restauration soit alimenté.**

Nous rappelons par ailleurs qu'il est possible **d'annuler la réservation** le jour même jusqu'à 9h00.

A chaque réservation et passage au restaurant, votre compte est débité du coût du repas (**4,30 €**). Il est impossible de passer sans ce minimum d'un coût-repas. Lorsque votre solde atteint l'équivalent de 2 repas, il est nécessaire de réapprovisionner votre carte. En cas d'oubli de carte, les élèves ne sont autorisés à prendre leur repas qu'en fin de service.

.../...

## INTERNAT

Le système est celui du **forfait annuel**, dont le montant est fixé par année civile.

Les factures sont établies dans le courant de chaque trimestre scolaire, sur la base **d'une somme forfaitaire**.

Elles sont destinées à vous informer du coût réel. **En cas de prélèvement automatique**, vous ne devez en aucun cas en tenir compte pour le paiement.

Le règlement peut-être effectué soit par chèque (à l'Ordre de l'Agent Comptable du Lycée), soit en espèces, soit par virement bancaire au Lycée, soit par télépaiement ou en souscrivant au prélèvement mensuel courant septembre chaque année.

**L'inscription est faite pour l'année scolaire complète** et la carte est indispensable pour accéder au restaurant (matin, midi et soir). Aucune démission en cours d'année ne peut être acceptée sauf raison majeure justifiée.

**Les critères d'admission à l'internat** (cf règlement de l'internat) s'appliquent aux nouveaux élèves entrants et définissent l'ordre des priorités suivantes : 1/ les élèves qui suivent une formation n'existant pas dans leur lycée de secteur et éloignés géographiquement du lycée 2/ les élèves boursiers et les élèves ayant besoin d'un accompagnement social ou médical 3/ les places suivantes seront attribuées en prenant en compte le temps de transport et pas seulement la distance kilométrique.

- **Elèves** : Le coût annuel de l'internat est, pour 2024, de **1.800,00 €** payable en trois termes inégaux proportionnels à la longueur du trimestre : la procédure de prélèvement ou celle du paiement en ligne de l'internat sont possible.

Janvier - Mars 2024	511,50 €	50/174 <sup>ème</sup>
Avril - Juillet 2024	562,65 €	55/174 <sup>ème</sup>
Septembre - Décembre 2024	725,85 €	69/174 <sup>ème</sup> du forfait

- **Apprentis** : Pour les apprentis, le tarif forfaitaire pour une semaine (à régler le lundi) est de **60,00 €** en 2024.